

Distribution de : LACHAMP

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE LACHAMP-RIBENNES

Mende, le lundi 13 octobre 2025

Page 1/1

Lieu de prélèvement	Date et préleur	Terrain			Laboratoire											
					Bactériologie					Physico-chimie						
		Chlore total mg(Cl2)/L	pH unité pH	Temp. de l'eau °C	Bact. coliformes n/(100mL)	Eschérichia coli n/(100mL)	Flore à 22°C n/mL	Flore à 37°C n/mL	Entéro-coques n/(100mL)	Baryum mg/L	Conduc-tivité μS/cm	Amo-nium mg/L	Nitrites mg/L	Nitrates mg/L	Dureté °f	Turbidité NFU
REPARTITEUR GRANDSOGNE BAC DE MELANGE	24/09/2025 LDA48	<0,03	6,4	11,9	0	0	242	28	6	0,836	95	0,01	<0,01	3,7	3,7	1,5
LAUBESPIN HABITATION PARTICULIERE	25/09/2025 LDA48	<0,03	6,5	14,5	0	4	>300	96	22		96	<0,01				1,1
Limites de qualité en gras Références de qualité en italiques	maximum minimum		9 6,5		0	0			0	0,7	1100 200		0,1	50		1

Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire.
Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnes. La quantification exhaustive des paramètres est consultable à la demande en mairie.

Distribution en recommandation d'usage permanente

Conclusions

Résultats non conformes aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et conformes en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques mesurés. Il faut aussi noter la présence excessive de germes revivifiables, la présence de turbidité et le caractère agressif de l'eau. Cette eau présente une teneur en baryum supérieure à la référence de qualité.

Interprétations

La dernière campagne de prélèvement a mis en évidence un dépassement important des limites de qualité des paramètres microbiologiques, alors que ce réseau est déjà en recommandation d'usage permanente. Il est demandé temporairement pour l'ensemble des usagers de faire usage d'eau de source conditionnée ou d'eau préalablement bouillie pour la boisson et les préparations alimentaires. Le détail des restrictions est consultable en mairie. Une information en urgence de la situation a d'ores et déjà été transmise au responsable du réseau de distribution. La mise en place des mesures correctives est en cours afin de garantir le retour à la normale de la qualité de l'eau distribuée. La présence de bactéries revivifiables est un signe de dégradation globale de la qualité de l'eau dans le réseau, intervenue lors du stockage ou dans l'eau brute. La présence en excès de turbidité indique une quantité anormale de matière en suspension. Elle peut générer des saveurs et des odeurs désagréables. Cette eau présente une teneur en baryum supérieure à la limite de qualité de 0,70 mg/l tout en restant inférieure à la valeur de 2 mg/l. Ce réseau fait l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre du contrôle sanitaire. Cette eau présente un caractère agressif, ce qui peut provoquer une corrosion sévère des tuyauteries métalliques conduisant à une augmentation des concentrations de certaines substances métalliques (plomb, cuivre, cadmium, fer...).

Préconisations

Une désinfection 'choc' doit être réalisée au réservoir de tête (au minimum un berlingot d'eau de javel à 9,5% de chlore actif pour un réservoir de 10 m3), suivi d'une purge abondante du réseau. Si un traitement aux ultra-violet est réalisé en aval, il faut déconnecter le dispositif tant qu'un résiduel de chlore est mesurable en départ distribution. Un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bâche, réservoirs, conduites...) doit être réalisé au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R.1321-50 du même code). Effectuer des purges sur les antennes des réseaux où l'eau ne circule pas suffisamment. Vérifier le bon état des ouvrages de captage et de stockage, notamment l'infiltration d'eau de ruissellement. Une analyse de confirmation sera réalisée ultérieurement par nos soins lorsque les actions réalisées pour rétablir la qualité de l'eau seront terminées, afin de vérifier l'efficacité de ces mesures. En l'absence de traitement de reminéralisation et compte tenu du caractère agressif de l'eau, il est impératif que les abonnés vérifient que les réseaux de leurs logements n'ont pas de tuyauterie en plomb. Si tel n'est pas le cas, les changer dès que possible. En attendant, il est recommandé de laisser couler une vingtaine de litres après chaque période de stagnation. Enfin, il est conseillé aux femmes enceintes et aux jeunes enfants, de consommer de l'eau embouteillée lorsqu'il y a encore présence de canalisations en plomb.